

CONSEIL D'ADMINISTRATION
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 20 MAI 2015

PRESENTS : Mmes et MM BARRAIS Sylvie, BILHEUX Noëlle, BLANCHET André, BOIS Gwénaëlle, BREHIN Colette, CHATELLIER Martine, CHARPENTIER Michelle, CHAUVIN Maxime, CLAVREUL Yannick, COLAS Paulette, FROGERAIS Thierry, GENDRY Sophie, GICQUEL Angélique, GOHIER Odile, GUERIN Anita, LANGOUET Christophe, LAURENT Jean Claude, ORY Nathalie, PENE Loïc, SAUVE Isabelle, TISON Hervé, TRETON Jean Paul.

EXCUSES : Mmes et MM FLOURE Martine, COUTARD Jean Luc, GAUTEUR Franck, RESTIF Vincent, SARCEL Bernadette.

ABSENTS : MM BEDOUEZ Gérard, BOITEUX Yves Eric, JACQUET Bernard

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du CA du 8 avril
- Subventions à verser
- Ressources Humaines :
 - institution d'un Comité Technique et CHSCT commun avec la Communauté de Communes
 - fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Technique et CHSCT
 - agents du CIAS / agents mis à disposition par les communes : organigramme
 - arrivée de Mme Virginie BATARIERE référente du Pôle Insertion/solidarité/personnes âgées
- Renégociation des contrats d'assurance et institution d'un groupement de commande avec la Communauté de Communes pour le lancement d'un appel d'offre
- Organisation de la saison d'été
- Portage des repas
- Retour sur les différents commissions et groupes de travail
- Questions diverses

Le compte-rendu de la séance du 08 avril 2015 est approuvé

SUBVENTIONS A VERSER

PROJET D'ANIMATIONS SPORTIVES : demande de subvention du FOYER DES CHARMILLES

L'Association « Les Charmilles » propose une journée d'animations sportives et ludiques en direction d'un public d'adultes en situation de handicap ou non, de personnes âgées, de personnes en difficultés sociales. Cette manifestation se déroulera à CRAON (complexe sportif) le 21 Mai de 10h à 16h. Plusieurs participants aux Ateliers d'Echanges se sont associés à cette manifestation qui mobilise différents partenaires.

Il est précisé que cette journée d'animation, portée par les CHARMILLES, est initiée par un salarié, dans le cadre d'une formation et que les objectifs sont définis comme suit :

- Favoriser le lien social, les rencontres, les échanges et le « vivre-ensemble »
- Promouvoir le sport, la santé et le bien-être
- Favoriser les rencontres entre associations sportives locales et habitants du territoire
- Favoriser le travail de partenariat entre acteurs d'un même territoire

Le budget total de l'opération s'élève à 2 800 € ; le montant de la subvention sollicitée est de 300 €.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention de 300 €.

AFR SIMPLE : extension de l'ouverture de l'ALSH au Mercredi (journée), en partenariat avec la commune de Marigné-Peuton

Lors du précédent Conseil d'Administration, une subvention de 5 100 € a été attribuée à l'AFR de SIMPLE, dans l'attente des données financières liées au développement prévu de l'ALSH au Mercredi (journée), en partenariat avec MARI GNE PEUTON.

Le budget 2015 de 35 616 €, présenté par l'AFR de SIMPLE, fait apparaître une demande globale de financement de 13 453 €.

Sur la base des accords prévus avec la commune de MARI GNE-PEUTON, celle-ci doit contribuer financièrement à hauteur de 50 % de ce montant. Une demande chiffrée vient d'être adressée en ce sens à MARI GNE-PEUTON.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DECIDE

- De solliciter la contribution de la Commune de MARI GNE PEUTON à hauteur 50 % du montant total de la subvention versée à l'AFR de SIMPLE
- D'attribuer une subvention complémentaire de 8 353 € (13 453 € - l'acompte de 5 100 €) à l'AFR de SIMPLE, après confirmation de l'accord de Marigné-Peuton

AUTORISE le Président ou le Vice-Président à signer toute convention avec la commune de MARI GNE PEUTON et tout avenant à la convention en cours avec l'AFR de SIMPLE.

RESSOURCES HUMAINES

- **INSTITUTION DU COMITE TECHNIQUE (CT) ET DU COMITE D'HYGIENE ET DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) COMMUN** entre la Communauté de Communes et le CIAS

Les textes prévoient qu'un Comité Technique et qu'un CHSCT soient créés dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de 50 agents.

Il peut être décidé, sous réserve que l'effectif global concerné soit au moins égal à 50 agents, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un établissement public qui lui est rattaché, de créer un Comité Technique et un CHSCT uniques, compétents à l'égard de l'ensemble des agents.

Considérant l'intérêt de disposer d'un CT et d'un CHSCT, compétents pour l'ensemble des agents de la Communauté de Communes et du CIAS,

Considérant que les effectifs* de l'ensemble des agents titulaires, stagiaires, non titulaires et contrats aidés au 1^{er} Janvier 2015,

Communauté de Communes : 84 agents / CIAS : 36 agents

* effectifs présents au 1^{er} Janvier 2015 et ayant la qualité d'électeur la date du scrutin

Permettent la création d'un Comité Technique et d'un CHSCT

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DECIDE :

1. De la création d'un Comité Technique unique commun pour les agents du Centre Intercommunal d'Action Sociale et de la Communauté de Communes du Pays de Craon ;
2. De la création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail unique commun pour les agents du Centre Intercommunal d'Action Sociale et de la Communauté de Communes du Pays de Craon ;
3. De fixer le Comité Technique et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail auprès de la Communauté de Communes du Pays de Craon.

- **FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE TECHNIQUE (CT) ET DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) COMMUNS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON ET AU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32 et 33-1,

Vu le décret 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics modifiés,

Vu le décret 85.603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale modifié,

Considérant que le Conseil Communautaire du Pays de Craon est invité en date du 18 mai 2015, à se prononcer sur la création d'un CT et d'un CHSCT communs à la Communauté de Communes du Pays de Craon et au Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Craon (CIAS),

Considérant la consultation des organisations syndicales intervenue en mai 2015,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2015 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel s'établit à 84 agents pour la Communauté de Communes et 36 agents

pour le Centre intercommunal d'Action Sociale du Pays de Craon (CIAS), soit un effectif global de 120 agents,

Le Conseil d'administration en accord avec le Conseil Communautaire, confirme

- ⇒ le nombre de 3 représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- ⇒ le maintien du paritarisme numérique au CT, d'une part et au CHSCT d'autre part, en fixant un nombre pour le collège des représentants de la collectivité (Communauté de Communes du Pays de Craon et du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Craon) égal à celui des représentants du personnel titulaires (chaque titulaire a également un suppléant), soit 3,
- ⇒ le recueil, par le CHSCT, de l'avis des représentants de la collectivité (CCPC et CIAS).

• **LE PERSONNEL CIAS**

- **43 agents - salariés directs ou personnels mis à disposition dans le cadre de conventions en cours**

Dont

- 2 agents en disponibilité
 - 2 agents en congés longue maladie
 - 1 agent en congé maternité
- **13 agents mis à disposition partiellement** par les communes de RENAZE, CONGRIER, QUELAINES SAINT GAULT et ST AIGNAN SUR ROE » conventions à conclure
 - **3 agents salariés de la Fédération Familles Rurales** » selon l'avenant 2015 aux conventions antérieurement conclues avec les communes de StAignan sur Roë et Méral

Un tableau nominatif des agents en poste est remis aux membres du Conseil.

Par ailleurs, 40 vacataires sont recrutés pour les ALSH d'Été.

- **ARRIVEE de Mme Virginie BATARIERE**, référente du pôle Insertion/solidarité/personnes Âgées ; elle doit prendre ses fonctions le 1^{er} Juin

Elle aura en charge la coordination et le suivi des services et actions suivantes :

- Le portage des repas à domicile : les différentes organisations du service sur le territoire
- Le lien avec les associations d'aide à domicile et autres acteurs en charge du maintien au domicile des personnes âgées ou dépendantes
- Les dispositifs d'aides individuelles et notamment d'aide alimentaire (épicerie et colis), en lien avec les services de l'Antenne Solidarité
- Le suivi des accueils d'urgence (4 centres d'accueil)
- Les travaux de la Commission Permanente et les missions d'aide sociale légale
- Suivi des différents dispositifs et plans relatifs au secteur d'activité et animation du partenariat
- Le suivi des bénéficiaires et usagers des différents services

Un des axes importants de sa mission portera sur l'animation, l'accompagnement et le soutien des réseaux de bénévoles, fortement impliqués dans le fonctionnement au quotidien dans les actions (accueil d'urgence, aide alimentaire, mobilité, etc...)

RENEGOCIATION DES CONTRATS D'ASSURANCE ET INSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES

Un audit des différents contrats d'assurance est en cours, en vue de la renégociation des contrats de la Communauté de Communes et du CIAS, avec prise d'effet au 1^{er} Janvier 2016.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, DECIDE :

- De créer un groupement de commande entre la Communauté de Communes et le CIAS, en vue de la passation d'un marché nécessaire à la renégociation des contrats d'assurance.
- De désigner la Communauté de Communes comme coordonnateur
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président à signer toute pièce s'y rapportant

Il est précisé que la Communauté de Communes et le CIAS signeront le marché pour les besoins leur incombant et que le marché sera alloti en spécifiant les besoins de chacun.

ORGANISATION DE LA SAISON D'ETE

Le recrutement des vacataires est pratiquement bouclé, malgré une certaine difficulté à constituer les équipes notamment pour les activités Jeunesse. Une banque de CV a été constituée, afin de permettre une mutualisation entre les différents sites.

Le déploiement du logiciel « métiers » est en cours. Les formations des agents sont engagées. Le portail « familles » pour les inscriptions en ligne doit être opérationnel le 5 Juin.

Zoom sur : LE PORTAGE DES REPAS

Un 1^{er} relevé des différentes organisations de portage de repas sur le territoire et les différents tarifs est en cours. A partir de là une démarche approfondie de connaissance et d'analyse de ces organisations sera à conduire, en lien avec les communes et les bénévoles.

Les tarifs varient aujourd'hui du simple au double, l'harmonisation tarifaire à prévoir devra veiller à préserver l'équilibre financier pour la collectivité;

Un groupe de travail, en charge du suivi de ce dossier est constitué :

- M. LANGOUET
- Mme CHARPENTIER
- M. BLANCHET
- M. COUTARD

Retour sur : LES DIFFERENTES COMMISSIONS et GROUPES DE TRAVAIL

PETITE ENFANCE : 2 réunions depuis le début de l'année

1 : Autour des conditions d'admission >> extension de la commission d'admission à tous les sites. Augmentation des demandes d'admission au multi-accueil depuis la fusion (12 dossiers pour 4 places disponibles) >> trouver un équilibre sur le territoire.

2 : interconnaissance des différentes structures : RAM, MULTI-ACCUEIL et HGI.

ENFANCE : Comités de pilotage des différents ALSH (Elus et Organismes) : Courbeville, Méral, Simplé, Renazé, Quelaines, Cossé.

Rencontre des 2 crèches.

Des groupes de travail à constituer :

- Autour de l'harmonisation des tarifs
- Elaboration du Projet Educatif à l'échelle des 37 >> à relier aux réflexions des communes autour du PEDT
- Pilotage du logiciel

Parallèlement sont institués des comités techniques (techniciens/partenaires), en vue de la préparation de ces différentes commissions.

QUESTIONS DIVERSES

AGENDA DES REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : Suite aux échanges qui ont eu lieu sur ce point et afin d'éviter les interférences entre les réunions du Conseil D'Administration du CIAS et les réunions des Conseils Municipaux comme c'était le cas pour ce 1^{er} semestre, M. LANGOUET propose que les réunions du Conseil d'Administration se tiennent le Lundi en alternance avec celles du Conseil Communautaire.

Il propose de prendre note des dates suivantes : 21 Septembre, 19 Octobre et 23 Novembre. Reste à préciser les dates des conseils de Juillet et Décembre.

LOGICIEL METIERS : si le logiciel est perçu très positivement, l'association PROJETS JEUNES a exprimé son souhait de préserver la relation directe avec les Familles via les inscriptions. Il a été précisé que le logiciel laissait la possibilité de ne pas ouvrir les inscriptions en ligne, même si la demande des familles pourrait aller à terme dans ce sens.

ADMR : M. LANGOUET fait part de la surprise exprimée par une présidente d'ADMR sur le fait que la subvention attribuée ne soit pas à la hauteur de la demande. La question qui va se poser est celle de la mutualisation possible au niveau des associations ADMR sur le territoire (x8), en vue d'une limitation des coûts. Un gros travail à engager par l'association à l'échelle du territoire, qui devra préserver le bénévolat, composante indispensable de la vie sociale.